

L'Ordre des ingénieurs du Québec est l'organisme qui régit la profession d'ingénieur au Québec. Son rôle consiste à encadrer la pratique du génie afin d'en assurer la qualité et, de ce fait, la protection du public.

APPEL DE CANDIDATURES POUR LA FORMATION D'UNE BANQUE D'EXPERTS POUR LE BUREAU DU SYNDIC

L'Ordre est à la recherche de membres afin de constituer une banque de candidats désirant agir à titre d'experts pour le Bureau du syndic.

Le rôle de l'expert pour le Bureau du syndic consiste à éclairer et à donner des avis aux syndicats sur le travail effectué par un ingénieur afin d'aider à la prise de décision de déposer ou non une plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre. L'expert peut être appelé à témoigner devant ledit Conseil lorsqu'une plainte est déposée.

Chaque candidat doit satisfaire aux critères suivants :

- Être membre actif de l'Ordre et exercer la profession d'ingénieur depuis au moins 10 ans ;
- Posséder une expertise approfondie et appliquée dans une discipline donnée. Le Bureau de syndic a un besoin plus immédiat pour des experts dans les disciplines suivantes : installations septiques ; structure du bâtiment ; géotechnique ; infrastructure routière ; réservoir en béton à usage agricole ; sécurité des machines ; électricité du bâtiment ; mines ;
- Posséder une expérience comme témoin expert ou être disposé à suivre une formation sur le témoignage de l'expert ;
- Jouir d'une bonne réputation auprès de confrères œuvrant dans la même sphère d'activité ;
- Faire preuve de diligence ;
- Ne pas siéger à titre d'administrateur de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou être membre d'un comité statutaire prévu au Code des professions ;

- S'engager à faire preuve d'objectivité, d'impartialité et de discrétion ;
- S'engager à éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts ;
- Fournir et maintenir en tout temps les garanties contre la responsabilité professionnelle tel que le requiert la Loi ;
- Bien connaître le Code de déontologie des ingénieurs ;
- Posséder des aptitudes pour :
 - évaluer la conformité aux lois, codes, normes, règles de l'art et de pratique ; évaluer des méthodes et des hypothèses de calculs ; évaluer la qualité des plans, devis rapports et autres documents d'ingénierie ; vulgariser ; témoigner devant le Conseil de discipline ; rédiger des rapports d'expertises ;

Veillez adresser votre curriculum vitae à (une société peut joindre plusieurs CV de candidats dans un même envoi) :

Ordre des ingénieurs du Québec
a/s Candidature experts – M^{me} Carole Delcorde
Secrétaire de direction Bureau du Syndic
Gare Windsor, bureau 350
1100, rue De la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2S2